



CESU vs Notaires succession

Par **Stephan17**, le 10/11/2020 à 11:55

Bonjour,

Nous avons un litige concernant une succession avec la CESU nous demandant de régler 8000€. Le problème, c'est que le notaire, n'ayant reçu aucun retour de la CESU sur la dette, a clôturé la succession et la CESU nous demande donc de régler. Y a-t-il de la négligence du notaire sur la succession, de la CESU n'ayant pas répondu au notaire?

Merci par avance de nous éclairer (car la somme est très importante) et savoir s'il est possible de nous retourner sur l'une ou l'autre des parties pour négligence.

Par **Zénas Nomikos**, le 10/11/2020 à 12:06

Bonjour,

je vous conseille de consulter gratuitement un avocat.

Par **Stephan17**, le 10/11/2020 à 12:14

Merci pour votre réponse, auriez vous, éventuellement, une adresse à me conseiller.